Image not found or type unknown

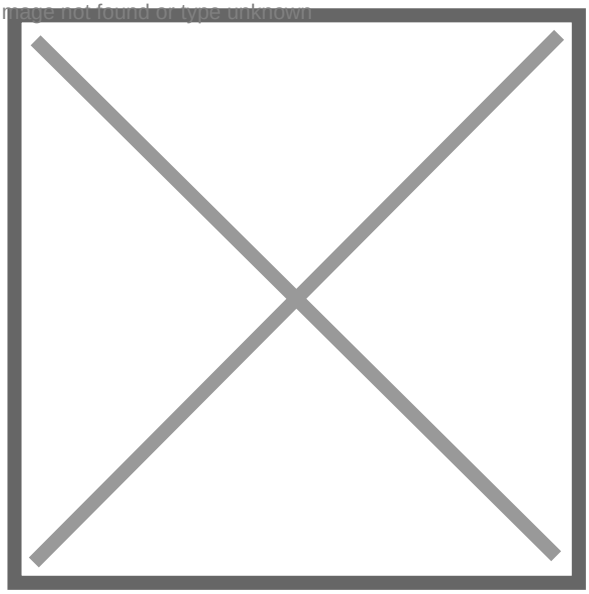

Constat de défaut après livraison

Par **virginie**, le **23/11/2011** à **21:58**

Bonjour,

J'ai reçu aujourd'hui la livraison de 2 chaises achetées en magasin sur présentation du modèle.
Malheureusement lors de la livraison, je n'ai pas vu qu'il y'avait un défaut sur une des chaises, je n'ai donc pas refusé la marchandise, ce que j'aurais fait si je l'avais constaté ni émis une réserve sur le bon de livraison puisque je ne l'avais pas vu.

Quel est mon recours vis à vis du magasin ?

Par ailleurs, il est indiqué sur le bon de commande que l'acheteur doit vérifier la marchandise à la livraison pour émettre d'éventuelles réserves.

Il y'a également indiqué sur le bon => un délai de 24 heures à partir de la livraison pour informer le vendeur + la nécessité de notifier au transporteur les avaries constatées par lettre recommandée dans les 3 jours.

Mais le défaut de la chaise n'est pas dû à la livraison, il s'agit d'un défaut de fabrication.

Que puis-je donc dire au magasin afin qu'il me remplace la chaise atteinte de ce défaut ?

Merci d'avance

Par **pat76**, le **24/11/2011** à **17:48**

Bonjour

Si vous avez la possibilité d'allez au magasin avec la chaise, vous faite constater le défaut de fabrication au responsable et vous demandez un échange.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés